

GT SCL du 20 octobre 2022 Beaucoup de questions en suspens...

Ce groupe de travail devrait être le dernier avant les élections professionnelles de décembre. Comme souvent, peu de scoops, mais des petites avancées sur les négociations indemnitaires, des précisions sur le grade de DLN (directeur·trice de laboratoire de classe normale), des perspectives d'évolution sur le fonctionnement et la direction du SCL... posant parfois plus de questions qu'elles n'apportaient de réponses.

*Sur la méthode, **solidaires** avait fait le choix d'adresser à l'Unité de Direction (UD) ses questions et remarques la veille au soir. Un choix pas forcément inutile...*

Négociations sociale

Pour rappel, le dernier comité technique ministériel avait acté l'harmonisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT) à 106,76 € brut, soit 82,40 € nets pour les fonctionnaires (taux de retenue à 20%) et 99,39 € nets pour les contractuel·le·s (taux de retenue 6,90 %), le taux en vigueur à la DGCCRF et à la Douane.

Le groupe de travail au SCL permettait d'apporter les dernières retouches à l'accord de méthode qui va encadrer les négociations sociales au SCL. Le texte devrait être soumis à l'approbation des organisations syndicales rapidement.

Pour autant, les discussions sur la partie indemnitaire des corps SCL avaient déjà commencé, pour une mise en œuvre en 2023, et l'enveloppe étant bloquée à un montant particulièrement modeste (123.000€!!!), la proposition de l'UD d'augmentation de l'Indemnité Forfaitaire de Sujétion et d'Expertise (IFSE) était de 400 € brut par an pour les C et B et 250 € brut par an pour les A, pour un montant de 116.000 euros.

solidaires avait fait valoir dans ses remarques que l'augmentation du point d'indice ne concerne que le traitement brut au SCL, alors que DGCCRF et DGDDI (hors RIFSEEP!) ont vu une partie de leur régime indemnitaire augmenter mécaniquement suite à l'augmentation du point d'indice. Au SCL, l'IFSE n'a elle pas augmenté, ce qui entraîne un « manque à gagner » pour les personnels des labos !

solidaires proposait donc de mettre en avant cet argumentaire pour faire une contre-proposition avec les B et C à 500 € et les A à 300 € (soit 143900 €, un peu plus que l'enveloppe initiale mais très peu au regard de la masse salariale du SCL).

L'UD a acté le passage à 500 € pour les C et s'est engagé à demander un abondement permettant d'augmenter les B et les A si possible.

Une proposition qui ne compensera pas les baisses de pouvoir d'achat ou reste à vivre des personnels du SCL, mais qui a le mérite d'apporter un peu de positif après des années de gel du point d'indice. Un gros effort reste toutefois à faire pour faire bouger significativement les rémunérations des fonctionnaires !

Projet de politique RH

Une quatrième politique relative aux RH va s'ajouter aux 3 déjà existantes (QSE, accréditation au SCL, développement). Elle concernera la « stratégie RH développée et mise en œuvre par le SCL », et fera l'objet de la DIR.POL.4.

D'autre part, le nombre de prescription RHU pourrait baisser, et surtout leur contenu pourrait être simplifié pour ne plus reprendre in-extenso des textes généraux et se contenter de renvoyer vers eux en apportant les informations pratiques proprement SCL.

Reste à savoir si ces modifications permettront d'avoir des informations à jour. La prescription télétravail en est un bon exemple : elle prévoit toujours le recours à un formulaire papier... Quand désormais seule la saisine via SIRHIUS est nécessaire !

Solidaires avait choisi de lancer un pavé dans la marre sur un sujet plus sensible en demandant si la prescription « Directeur de Laboratoire expert » RHU.PRO.30 était toujours d'actualité... L'UD a reconnu qu'elle n'était plus appliquée... Mais avec une justification pour le moins surprenante, et qui montrait que l'accès au grade de DLN était peu clair pour tout le monde !

En effet, il y a désormais une décorrélation entre grade et emploi, y compris entre l'accès au grade de DLN et l'emploi de RUS / RUR. L'UD a quand même précisé que quand on est DLN on a plus vocation à exercer certaines postes plutôt que d'autres... Mais il est possible de prendre le grade sans prendre l'emploi ! Et, a contrario, de prendre l'emploi avant d'avoir le grade, ce qui pour **Solidaires** risque de poser des problèmes si on en arrive à une situation où on aurait des Directeurs sur des postes technique et des Ingénieur·es sur des postes d'encadrement... La conséquence de tout ceci étant que le grade de DLN expert n'a plus lieu d'être. Avis aux candidat·es au grade de DLN qui ne souhaitent pas devenir responsable d'unité ! Mais l'UD a insisté sur la notion de mérite et la nécessité d'avoir un dossier justifiant la promotion...

Enfin, l'UD a proposé de revenir sur le MMS (pour les non initié·es : Manuel de Management du Service).

SSA

Le Chef du SCL a précisé le calendrier du transfert d'activité de la DGCCRF vers la DGAL, initialement annoncé au 1^{er} janvier 2023, puis décalé, et à ce stade prévu pour 1^{er} septembre 2023... à l'exception notable de la remise directe, basculée en fin d'année 2023.

Pour l'UD, jusqu'à ce transfert la DGCCRF reste compétente, et les prélèvements seront toujours faits par la CCRF pour la CCRF et le SCL continuera à travailler comme aujourd'hui. Les rapports seront saisis dans Odysée et continueront de lui être transmis. Les conditions de transmissions vers la DGAL sont encore à l'étude au sein du groupe de travail système informatique.

L'UD a toutefois reconnu que ce report ne faisait que repousser les problèmes, tout en laissant un an pour cadrer le transfert et anticiper les conséquences pour le SCL. Un nouveau groupe de travail consacré spécifiquement aux modalités de recours au SCL par la DGAL a été créé dans ce but, réunissant SCL, DGCCRF et DGAL.

Restent quelques incertitudes pas franchement anodines :

- Le point de départ de la période de 2 ans pendant laquelle le SCL est assuré de conserver l'analyse des prélèvements transférés à la DGAL court-il à partir de début 2023 ou seulement à l'issue du transfert ?
- Quels seront les interlocuteurs du SCL en Administration Centrale CCRF, puisque le transfert sera effectif dès le 1^{er} janvier 2023 pour les bureaux techniques ?
- Quel devenir des avis synthétiques, auxquels DGCCRF et Douane sont attachés. L'UD espère que la DGAL sera intéressé par leur plus-value.

Petite note d'espoir pour l'UD, la DGAL a manifesté son attachement au fait qu'un laboratoire d'Etat conserve chaque mandat LNR.

Le délai d'un an avant le transfert doit donc être utilisé pour anticiper la bascule, mais l'UD craint toutefois qu'après cette bascule une période de rodage soit nécessaire pour se caler avec la DGAL.

Bref, pour **solidaires**, si le pire n'est pas à craindre pour 2023, du chemin reste à faire pour que 2024 et la suite se passent au mieux !

CGE

solidaires a une nouvelle fois demandé communication de l'audit, comme cela a été acté lors du dernier Comité Technique Ministériel.

Le Chef du SCL n'ayant pas la main pour la diffusion de l'audit, il a toutefois convenu que les informations les plus pertinentes seront fournies dans un GT avec le SG et les 2 Directions de Rattachement (DR) « très prochainement » (une réunion qui serait donc la toute dernière de la mandature).

Il a rappelé que le rapport du CGE n'était qu'une étape du COP, le sujet important étant pour lui de travailler à la réorganisation du SCL, annoncée depuis des années, et dont le report engendre des inquiétudes qui apparaissent dans les DUERP avec des mentions concernant les risques psycho-sociaux.

Le Chef du SCL a souligné que la situation était tendue dans les services, et que les indicateurs sont mauvais sur les délais. Si les raisons en sont diverses (pannes par exemple) il ne faut pas écarter la pression pesant sur des effectifs contraints, avec la moindre maladie se transformant en retard. Conclusion du Chef du SCL : il faut se réorganiser pour travailler avec les effectifs dont on dispose !

solidaires a demandé des effectifs et des moyens en plus pour faire face à la charge de travail !

Si aucun élément concret n'a filtré (fermeture ? réorganisation des domaines ?), l'UD a affirmé ne pas contraindre sa réflexion par les moyens actuels, et souhaite proposer des services complémentaires, notamment sur l'anticipation et la prospective au bénéfice des DR.

L'UD veut entamer une réflexion sur la répartition des tâches supports, plus centralisée à l'UD (avec le risque de perte de proximité) ou pas (risque de dispersion des moyens). Une centralisation qui, si elle se fait, ne se ferait pas forcément sur l'UD.

Le Chef du SCL souhaite également revenir sur la gouvernance du SCL et le statut du service, avec 3 possibilités :

- Le statu quo (mais on sent que le fait de travailler sur les missions avec les 2 DR mais sur les moyens avec le SG n'est pas sans poser quelques contraintes de taille...).
- Le SCL revient dans le giron d'une seule des 2 DG, et travaille avec l'autre via une convention. La part des analyses au bénéfice de la CCRF baissant, et les échantillons de stupéfiants augmentant, une des directions semble avoir, à ce jour, la préférence du Chef du SCL... Par ailleurs douanier !
- Le SCL sort complètement du périmètre actuel et prend son autonomie. Argument en faveur de ce choix, la SCL travaille avec de plus en plus d'administrations ou d'utilisateurs (on préfère ce terme à celui de client chez **solidaires** !).

solidaires a souligné que dans cette dernière hypothèse le SCL devenait un prestataire de service, comme cela a été le cas pour les LDA... dont on connaît le sort peu enviable de nombre d'entre eux !

En conclusion, le Chef du SCL souhaite aborder les avantages et inconvénients de chaque option... et ce que veulent nos DG. **solidaires** saura être présent pour un débat argumenté, et défendre les intérêts du SCL, du service public et de ses personnels !

DIADem

Avec DIADem, pas question de bijoux de la couronne, mais plus prosaïquement de la dématérialisation du dossier individuel des agents (le DIA... d'où DIADem, avec DEM pour dématérialisé). Cette dématérialisation devenant obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023, le SCL s'y soumettra fin 2022, le système ayant déjà été éprouvé au sein d'autres directions de Bercy. Pas de risque de crash, donc !

Concrètement, la gestion des dossiers individuels dématérialisés sera réalisée via l'application GAUdDI, intégrée à SIRHIUS. Tous les éléments auront progressivement vocation à y figurer, des comptes-rendus d'évaluation aux arrêtés d'avancement d'échelon... Les documents dématérialisés (par l'Administration) ne figureront plus dans le dossier papier.

Les personnels pourront donc consulter leur dossier par intranet dans SIRHIUS. A priori, il n'y aura pas de notification lors de la mise à disposition d'un nouveau document dans l'outil.

Si DIADem devrait faciliter certaines choses (accès au dossier, plus de transfert lors d'une mutation...) l'intégration des documents va être particulièrement chronophage pour l'UD puisque tout devra être scanné. Une dématérialisation quelque peu relative, donc !

Questions diverses

Crédit pour la fin d'année

Certains laboratoires ayant fait remonter des difficultés au niveau de l'achat de fournitures, **solidaires** avait interrogé l'UD sur l'état des crédits de fonctionnement et d'investissement.

L'UD a reconnu des difficultés pour les dépenses d'énergie (notamment sur Lyon et Strasbourg) et de consommables.

Le Secrétariat Général a débloqué les crédits nécessaires pour les dépenses énergétiques, mais pour les consommables : c'est encore à l'arbitrage de la Direction du Budget à hauteur de 200 K€ d'AE et de CP.

L'UD fait un dernier point pour, grâce aux sous-consommations dans certains secteurs, libérer des fonds la semaine du 24 octobre.

Ceci étant, il s'agit de fonds du SCL qui traditionnellement servent de marge de manœuvre pour les investissements en fin d'année... ce qui ne sera donc possible cette fois qu'en cas d'abondement du SG pour les dépenses de consommables, ou de rétablissements de crédit de la part de la DGCCRF, ce qui permettrait au SCL d'avoir un reliquat bienvenu face à l'obsolescence d'une partie des équipements...

La question des crédits a permis de faire un point sur les crédits MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) ou IFECD (instrument européen de financement des équipements de contrôle douanier).

Ces fonds pourraient permettre d'« upgrader » ou de mieux entretenir des équipements et d'agir sur les problèmes de délais, qui sont une préoccupation y compris du COFRAC.

L'UD travaille ainsi sur le renforcement de la maintenance du matériel et a augmenté les crédits qui y sont consacrés pour anticiper les pannes. Un plan de résilience est mis en place pour les laboratoires des DOM (il y a eu des pannes avec conséquences importantes sur les délais en Guadeloupe).

Les crédits MILDECA ou IFECD sont toutefois réservés aux analyses douanières (si la MILDECA concerne les conduites addictives, les 2,9 millions d'euros de fonds de concours que le SCL a obtenu ne peuvent être utilisés que pour la lutte contre le trafic de drogue).

L'IFECD se déploie en 2 phases :

- Remplacer le matériel vieillissant. 8 millions sur 3 ans. Inconvénient, un maximum de 5 sites par Etat membre peut en bénéficier. Avantage, il est possible de demander le remboursement de matériel déjà acheté.
- Upgrader les capacités des labos, notamment pour créer des pôles d'expertise au profit de tous les autres États-membres. Cette phase a été avancée à l'année prochaine et le SCL compte bien se positionner dessus !

Autre bonne nouvelle, avec le volume de ses récentes commandes, le SCL a pu bénéficier de réductions sur le prix catalogue, avec potentiellement 400.000 € de marge pour le budget.

Emplois / budget

L'UD n'a pas de nouveaux éléments sur le sujet, et sous réserve de l'adoption en l'état du budget 2023 le schéma d'emploi est bien prévu à zéro.

Transfert missions DGDDI vers DGFIP

Encore un sujet abordé par **Solidaires**, avec des craintes sur l'activité puisqu'à ce jour aucun échantillon sur les boissons non alcooliques n'a été transmis au SCL par la DGFIP depuis le transfert.

L'UD a tenu à rassurer sur le volume des échantillons concernés par le transfert (à peine plus de 200 / an au maximum), d'autant que le départ de certaines missions a été différé (dont la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques TICPE : pas question de prendre des risques avant un hiver de pénurie et de tensions sur les carburants !).

Surtout, avec l'évolution des discussions sur les transferts, il apparaîtrait que seule la perception passerait sous l'autorité de la DGFIP, le contrôle demeurant de la compétence de la douane pour la TICPE par exemple. La DGDDI resterait donc l'interlocutrice du SCL.

Pour les analyses relevant désormais de sa compétence, la DGFIP fera bien appel au SCL, par le biais d'un conventionnement, et ce à titre gratuit dans une phase d'expérimentation. Volumétrie sans commune mesure avec DGAI.

L'UD ne cache pas sa satisfaction de travailler pour la DGFIP, une administration qui compte au sein du ministère !

RE de Strasbourg

Un scoop ici, que le Chef du SCL a tenu à annoncer personnellement aux organisations syndicales.

Le poste de RE de Strasbourg est vacant, mais personne n'a candidaté en interne (ni de Strasbourg ni d'ailleurs), donc le prochain RE sera extérieur au SCL. Le Chef du SCL a tenu à affirmer que ce n'était pas un choix ou une volonté d'écarter les agent·es du service. Et il s'agirait bien d'un RE, et pas d'une. Le suspense demeure quant à l'identité de la personne !